

Réglement de la Clacyclo



La Clacyclo est une aventure de 3 à 5 jours à vélo, sans assistance.

**Ce règlement est valable pour toutes les éditions
de la Clacyclo (la *Parisienne*, la *Provençale*, etc.)**

La Clacyclo est une association loi 1901, identifiant RNA : W131015560.
Son objet : promotion du voyage à vélo, à travers l'organisation de voyages à vélo en France, et le développement d'un site Internet référençant des récits de voyages à vélo

1. Matériel et documents obligatoires

Matériel

Voici la liste du **matériel obligatoire** pour participer à une Clacyclo :

1. Un casque
2. Une sonnette
3. Un gilet haute visibilité ou similaire
4. Un éclairage à l'avant et à l'arrière
5. Un cadenas de qualité ;
6. Un duvet et un drap pour les personnes ayant choisi la formule avec hébergement ;
7. Un téléphone avec connexion à Internet (nous communiquerons des informations via l'application Whatsapp et les emails). Nous fournirons également chaque jour un carnet de route imprimé avec les itinéraires conseillés, le *checkpoint* à rejoindre et les hébergements du soir.

Rappel des équipements obligatoires pour un cycliste selon le code de la route français :

- éclairage à l'avant : 1 feu unique émettant une lumière blanche ou jaune (Art R195),
- éclairage à l'arrière : 1 feu rouge fixe (Art R195),
- un ou plusieurs dispositifs réfléchissants de couleur rouge visibles de l'arrière. Des dispositifs réfléchissants orangés visibles latéralement. Des catadioptres sur les roues et les pédales (Art R196)

Documents administratifs

Il sera obligatoire d'envoyer en amont de l'événement par email à l'adresse clacyclo@gmail.com, les documents suivants à l'organisation :

1. **Certificat d'Assurance de Responsabilité Civile.** Il suffit de faire une demande de justificatif à votre assureur, la responsabilité civile est généralement comprise dans votre assurance habitation.
2. **Certificat d'Aptitude** de "*non contre-indication à la pratique du cyclisme en longue distance*" délivré par votre médecin traitant, datant de moins de 3 mois. Une licence de club cycliste est acceptée uniquement si celle-ci a été délivrée sur présentation d'un certificat médical (mention sur la licence). Les participants inscrits à l'édition précédente de la Clacyclo et ayant déjà fourni à l'organisation ce certificat ne sont pas obligés de le renvoyer.

Sans ces documents, impossible de participer à la Clacyclo.

2. Règlement de la Clacyclo

Ceci n'est pas une course

La Clacyclo n'est pas une course, mais une aventure à vélo organisée dans un esprit de **“voyage sportif”** au long cours.

- La Clacyclo est un brevet (“aventure cycliste en autonomie”) pour les participants.
- Aucun classement ne sera établi et les participants ne seront pas chronométrés. Il n’y a rien à gagner pour les plus rapides.
- Cette épreuve n'étant pas une course, il n’y a pas de date butoir d'arrivée, si ce n'est qu'à l'arrivée, la **présence des organisateurs sur le lieu d'arrivée prend fin à une heure communiquée en amont par l'organisation** pour le retour en bus.

Age minimum

Les participants à la Clacyclo doivent avoir 18 ans au moment du départ. Les mineurs même accompagnés par un adulte / parent ne sont pas acceptés.

Aptitude physique

Les participants doivent être médicalement aptes à des épreuves de longue distance et présenter un certificat médical l'attestant (licence sportive soumise à un examen médical ou un certificat médical de moins de 3 mois - *“non contre-indication à la pratique du cyclisme en longue distance”*.)

Responsabilité civile

Chaque participant doit présenter avant le départ son **attestation responsabilité civile** (généralement comprise dans l'assurance habitation).

Il est expressément indiqué que les participants participent au brevet sous leur propre et exclusive responsabilité.

Sécurité sur la route

Le Code de la route doit être respecté lorsque vous pédalez sur des routes ouvertes à la circulation. Vous allez circuler sur des routes et chemins ouverts à d'autres usagers. Merci de respecter les piétons, les autres vélos croisés et voitures. Vous n'êtes pas prioritaire, restez courtois en toutes circonstances.

Voir la liste des équipements obligatoires au paragraphe *“Matériel”* pour garantir votre sécurité.

Chaque participant est libre de rouler quand il le veut. Nous tenons toutefois à vous avertir que la route de nuit est particulièrement dangereuse. Nous vous recommandons donc de vous arrêter quelques heures avant la tombée de la nuit et de bien organiser votre journée de vélo en partant tôt le matin.

En participant à la Clacyclo, vous vous engagez à tenir compte des recommandations de la direction de l'épreuve et/ou des bénévoles.

Autonomie

Le principe retenu est celui de l'**autonomie** complète ou quasi complète selon les formules.

Chaque cycliste est **autonome** quant à :

- son **vélo, son état de fonctionnement** pour un usage d'endurance sur route, chemins de halages, voies vertes, chemins balisés, sa maintenance et sa protection (y compris contre le vol), avant, pendant et à l'issue de l'évènement ainsi que ses bagages ;
- son **alimentation et ses boissons** pour et pendant toute la durée de l'évènement : chaque participant doit acheter sa nourriture au gré du voyage ;
- la **gestion de son itinéraire**, de sa progression, sa gestion du sommeil et par extension sa sécurité. Un point de passage sera obligatoire par jour. En dehors de ce *checkpoint*, l'itinéraire est libre. L'organisation indiquera les itinéraires possibles à chaque participant au moyen d'une carte par étape.

L'autonomie est complète ou quasi complète selon les formules :

- Formule **Baroudeuse** : autonomie complète
- Formule **Aventurière** : le trajet retour en bus, avec un vélo, est inclus dans les frais d'inscription.
- Formule **Cyclotouriste** : le trajet retour en bus, avec un vélo, et les hébergements chaque soir sont inclus dans les frais d'inscription.

L'organisation ne sera pas en mesure de vous aider en cas de grosse fatigue ou de pépins mécaniques.

Nous insistons donc sur l'importance de l'entraînement pour (i) être capable d'enchaîner plusieurs journées de vélo d'affilée avec minimum 80km par jour et (ii) savoir réaliser des opérations de base sur votre vélo (changer une chambre à air, régler ses freins, démonter son vélo, etc.).

Les véhicules d'assurances sont interdits. Les seules assistances autorisées sont celles que vous trouverez sur la route : magasins, restaurants, hôtels... Nous autorisons également l'assistance locale, de personnes que vous rencontrerez sur le parcours, à condition que cela ne soit pas prémédité et que vous ne les connaissiez pas.

Tout participant cédant son carnet de route à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage

de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de la randonnée.

Chaque cycliste doit disposer des équipements nécessaires afin de faire face aux conditions météorologiques susceptibles d'être rencontrées ainsi qu'aux éventuels incidents (crevaisons, bris de chaîne, chutes...). L'organisation ne pourra pas s'occuper d'éventuels soucis physiques ou mécaniques, il n'y a pas de véhicule d'assistance.

Itinéraire

L'itinéraire de la Clacyclo est **libre**. Des points de passage appelés "*checkpoints*" sont obligatoires. Pour obtenir son brevet de la Clacyclo et être *finisher* de l'épreuve, les participants devront montrer les tampons de chaque checkpoint sur leur carnet de route.

L'itinéraire étant libre, l'organisation ne fournit pas de tracé à respecter scrupuleusement. Chaque jour une **carte de l'étape à venir vous sera distribuée**. Sur cette carte figureront les itinéraires possibles, le prochain *checkpoint*, le logement du soir pour les formules *La Cyclotouriste* et *La Touriste*, les points d'intérêt de l'étape ainsi que des numéros à contacter en cas d'urgence.

Quel que soit l'itinéraire emprunté, il faut compter environ **80km par jour** pour rejoindre le prochain checkpoint et arriver à destination dimanche après-midi.

Nous invitons chaque participant à s'entraîner et à ne pas s'encombrer pour **voyager le plus léger possible**.

Checkpoints

Des points de passage appelés "*checkpoints*" sont obligatoires. Les participants devront valider un *checkpoint* par jour.

Les *checkpoints* peuvent être validés à tout moment, les tranches horaires indiquées ne correspondent qu'à des heures de présence des organisateurs et bénévoles. Si aucun bénévole n'est présent sur le checkpoint, vous pourrez valider votre passage aux checkpoints par une photo, une facture, etc. Le dernier *checkpoint* est celui de la ville d'arrivée.

Équipement conseillé

Pour que votre balade à vélo sur plusieurs jours soit le plus agréable possible, nous vous conseillons les équipements suivants :

- Selle confortable ;
- Porte bagages muni de sacoches permettant de transporter les bagages en sécurité ;

- Béquille vélo centrale ;
- Cape de pluie ;
- Coupe vent ;
- Sacoche de guidon ;
- Lunette de soleil ;
- Cuissard ;
- Tente et duvet pour les personnes sans hébergement qui ont l'intention de camper

Respect des lieux traversés

Nous invitons les participants à respecter les lieux (restaurants, hôtels, campings, etc.) qui les reçoivent ainsi que les abords des routes empruntées par la Clacyclo.

- Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route ;
- Les participants pourront être tenus responsables des dégradations constatées ;
- Les participants doivent respecter la nature et les propriétés privées.

Il en va du confort de tous, de l'image de la Clacyclo et des voyageurs à vélo, alors nous comptons sur vous !

Information à destination des formules Baroudeuse + Aventurière sur le bivouac :

Le **bivouac** est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, vtt, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire (tente ou pas).

Il est interdit de camper dans les lieux publics suivants :

- Forêts, bois et parcs classés comme « *espaces boisés à conserver* ».
- Routes et chemins.
- Bords de mer.
- A moins de 200 m d'un point de captage d'eau potable.
- Sites classés dans les « *zones de protection du patrimoine de la nature et des sites* ».
- A moins de 500 m d'un monument classé « historique ».
- Les préfetures ou communes peuvent également interdire des lieux publics de manière temporaire ou permanente. Ces interdictions sont généralement affichées en mairie ou signalées par des panneaux auprès des zones interdites.

Plus d'infos sur le bivouac sur ce lien : <https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>

Autorisation d'exploitation droit à l'image

En tant que participant, vous autorisez l'association **Clacyclo**, ses partenaires, ayants droit, à reproduire et exploiter votre image dans le cadre de photos et vidéos prises lors des événements de la Clacyclo.

Cette autorisation est valable pour une utilisation d'une durée de 5 ans, sur tous les territoires, et sur tous les supports matériels et immatériels, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : tout support audiovisuel, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), supports de communication interne et externe.

Responsabilité de l'Association

Clacyclo ne saurait se substituer à la responsabilité de chacun des participants.

L'association Clacyclo est couverte par l'assurance Allianz ("*Assurance option B*") qui couvre les non licenciés inscrits à la manifestation La Clacyclo 2021, conformément aux dispositions prévues par les articles L321-1 et L321-4 du Code du sport, relatif à l'organisation et la promotion des activités sportives.

Chaque participant doit suivre les conseils donnés par Clacyclo, se conformer aux règles de prudence et de respect des biens et des personnes. A titre d'exemples et sans que ces exemples soient exhaustifs, chaque participant est responsable, à titre individuel, des désordres, dégradations, perturbations qu'il pourrait causer dans les hébergements ou dans les sites traversés pendant la durée de l'évènement ou sur le matériel loué (vélo, sacoches et casques) qui est confié à ses bons soins tout au long du séjour.

Dommmages aux personnes

L'association décline toute responsabilité en cas de dommages portés à l'un des participants dans le cadre de l'évènement.

L'association ne mobilise pas de personnel médical ni d'assistance d'urgence sur le parcours. Les bénévoles présents sur les différents checkpoints ne seront pas habilités à vous porter assistance.

En cas d'accident ou de blessure, contactez les secours. Pensez également à avertir la direction de l'épreuve au numéro indiqué dans votre "*Carnet de route*" qui vous est remis sur chaque checkpoint.

En cas d'abandon, merci de le signaler à la direction de l'épreuve. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'abandon.

Dommmages matériels

L'association n'est responsable à aucun moment du matériel apporté par les participants (vélo, bagages,

roues, etc.). L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégât total ou partiel apporté pendant la course (notamment au moment du retour vers Paris).

Hébergements : dans le cadre du Pack *La Cyclotouriste*, l'association Clacyclo est amenée à réserver des logements pour le compte des participants. En aucun cas l'Association ne peut être tenue responsable des dégâts causés. Clacyclo ne saurait se substituer à la responsabilité de chacun des participants.

Prestataires : agissant en tant qu'organisateur, Clacyclo est conduite à choisir différents prestataires – hôteliers, gérants de gîtes, transporteurs, loueurs, restaurateurs - et ne saurait être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Annulation

Les participants peuvent annuler leur participation à la Clacyclo **sans frais jusqu'à 45 jours avant l'événement**. Pour cela, il vous faudra envoyer un mail à l'adresse suivante : clacyclo@gmail.com

Après cette date, aucune annulation ne sera remboursée, quel que soit le motif. L'organisation a créé un groupe Facebook privé sur lequel les participants annulant leur inscription pourront proposer de revendre leur ticket <https://www.facebook.com/groups/538980453289384/>

Une liste d'attente de personnes souhaitant rejoindre l'aventure a été également constituée pour faciliter la revente.

En cas d'annulation et / ou de report de l'événement (par exemple, et sans que cela soit exhaustif, à cause de l'épidémie de Covid-19), Clacyclo se réserve le droit de conserver jusqu'à 5% du montant de l'inscription (frais de dossier et de préparation de l'événement).

Force majeure

L'association Clacyclo ne sera considérée comme ayant failli à ses obligations d'organisateur d'événement dans la mesure où leur inexécution résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence de la Cour de Cassation (la grève en étant exclue).

En cas de non respect du règlement, l'organisation pourra exclure définitivement un participant et lui demander de quitter l'aventure.

La Clacyclo est un événement porté par des bénévoles, merci de faire le maximum pour le rendre le plus agréable et convivial possible.

Bonne route !
L'équipe de la Clacyclo
clacyclo@gmail.com